

Strasbourg, le 15 septembre 2017  
[tpvs22f\_2017.docx]

**T-PVS (2017) 22**

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Comité permanent**

37<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 5-8 décembre 2017

---

**Réunion commune du Réseau de Correspondants spéciaux de la  
Convention de Berne pour la mise à mort, le piégeage et le  
commerce illégaux d'oiseaux sauvages et de la Task Force  
intergouvernementale de la CMS pour combattre la mise à mort,  
la capture et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en  
Méditerranée (MIKT)**

Sliema (Malte), 22-23 juin 2017

**- RAPPORT DE LA RÉUNION -**

*Document préparé par la  
Direction de la Citoyenneté démocratique et de la Participation*



---

## Réunion commune du réseau de Correspondants spéciaux de la Convention de Berne pour la mise à mort, le piégeage et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages et de la Task Force intergouvernementale de la CMS pour combattre la mise à mort, la capture et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT)

22 - 23 juin 2017, Malte

---

### 1. REMARQUES LIMINAIRES

Mme Iva Obretenova (Conseil de l'Europe/Convention de Berne) souhaite la bienvenue aux participants et remercie le Gouvernement maltais pour son accueil. Elle fait l'éloge des dispositions prises conjointement par la Convention de Berne et celle de Bonn pour les réunions jumelées du Réseau des Correspondants spéciaux sur la mise à mort, le piégeage et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages (Convention de Berne) et de la Task Force intergouvernementale de la CMS pour combattre la mise à mort, la capture et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT – CMS). Elle espère que la réunion atteindra ses objectifs ambitieux et aboutira à l'adoption du projet de tableau de bord qui doit servir à l'évaluation des progrès dans la lutte contre le phénomène de la mise à mort illégale d'oiseaux. M. Borja Heredia (PNUE/Secrétariat de la CMS) a salué la forte participation de représentants des gouvernements, d'ONG et d'autres organisations intergouvernementales, qui semble confirmer la pertinence de ce processus et la large base sur laquelle s'appuie la coalition résolue à s'attaquer au problème de la mise à mort illégale. Il salue la coopération entre les Conventions de Berne et de Bonn, et souligne l'importance des synergies entre les différentes initiatives internationales poursuivant des buts similaires, car la mise en commun de ces deux réseaux permet de bénéficier d'une plus grande expertise. Il remercie également les hôtes, en rappelant le semestre d'intenses activités qui s'achève pour Malte à la Présidence de l'UE. Il conclut en remerciant la Commission européenne pour son soutien, qui a déjà permis de réaliser de grandes avancées, même s'il reste beaucoup à faire. Le consensus général sur la nécessité d'une « tolérance zéro » offre une base solide.

Le Secrétaire parlementaire Clint Camilleri souhaite la bienvenue aux participants à Malte au nom de son gouvernement. Il se déclare honoré d'avoir été invité à s'adresser à la réunion à peine une semaine après sa nomination. Malte a consenti beaucoup d'efforts dans la lutte contre la mise à mort, la capture et le commerce illégaux d'oiseaux. Les réformes engagées se sont appuyées sur la coopération internationale et ont permis d'obtenir des résultats tangibles. La législation a été améliorée et les peines ont été alourdies. La pression internationale a donné des résultats et les arguments ont été entendus par les parties prenantes de part et d'autre. En quatre ans, la situation s'est considérablement améliorée et Malte offre aujourd'hui un exemple encourageant à d'autres Etats. Malte est aujourd'hui doté d'un dispositif des plus solides de protection des oiseaux et remplacer son ancien système de licences par un dispositif de rapports en ligne à la pointe de la technique. L'accent est mis sur la formation et le renforcement des capacités. Le gouvernement est certes favorable à une chasse durable et légale, mais il a instauré une tolérance zéro de toute dérive. Il est donc tout à fait approprié que Malte accueille les travaux des Conventions de Berne et de Bonn et le moment est bien choisi. Malte n'entend pas se reposer sur ses lauriers, mais est consciente qu'il reste beaucoup à faire et est encouragée par la présence de 28 Etats, dont 17 de l'UE, ainsi que des représentants d'OIG et d'ONG.

## **2. ELECTION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉUNION; PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Heredia (PNUE/Secrétariat de la CMS) propose que la réunion soit présidée par M. Sergei Golovkin, en sa qualité de représentant du Gouvernement-hôte et de personne impliquée à la fois dans le processus de Berne et dans celui de Bonn. M. Golovkin est élu par acclamation.

M. Heredia suggère que la vice-présidence devrait être assurée par une personne extérieure à l'UE, et propose M. Jeff Gerges, du Liban. Cette proposition est également acceptée par la réunion.

Le Président remercie l'assistance pour sa confiance et commence par un tour de table afin de permettre aux participants de se présenter. Il salue le large éventail de compétences réunies dans la salle.

La liste des participants figure en annexe au présent rapport.

Le Président explique que la mission essentielle de la deuxième réunion de la Task Force est d'achever la liste de contrôle, qui fera l'objet d'une attention toute particulière lors de l'examen du point 6 de l'ordre du jour, plus tard dans la journée, afin de parvenir à un accord sur un projet final avant la fin de la réunion.

Le Président parcourt rapidement l'ordre du jour en soulignant les principaux points à examiner et les allocutions qui seront présentées. Dans le cadre du Consortium international pour combattre les crimes contre la vie sauvage (*International Consortium on Combating Wildlife Crime*), l'ONUDC a élaboré un outil similaire pour se faciliter la tâche, dont une version adaptée pourrait servir de modèle à la Task Force. Des informations complémentaires seront fournies par Interpol et Europol, qui expliqueront comment ces deux organisations peuvent soutenir la mise en œuvre du Plan d'action de Tunis et les processus de la MIKT. M. Nicholas Crampton, un consultant engagé par la Convention de Berne, est également présent ; BirdLife International présentera son bilan de la mise à mort, de la capture et du commerce illégaux dans la Péninsule arabe, en Irak et en Iran. Des représentants de la Convention des Carpates et de l'Association internationale de la fauconnerie expliqueront le rôle que peuvent jouer leurs membres dans la sauvegarde des oiseaux et la lutte contre la mise à mort, la capture et les commerces illégaux, dans la mesure où ils affectent les rapaces. Un représentant de l'Unesco décrira l'intérêt des réserves de la biosphère. Les débats aborderont également la question du financement des activités nécessaires et des documents destinés à être présentés à la Conférence des Parties à la CMS, en octobre, et au Comité permanent de la Convention de Berne.

Le Président propose l'adoption de l'ordre du jour et du programme. Tous deux sont adoptés par la réunion sans amendement.

## **3. NOUVELLES DES SECRÉTARIATS DE LA CONVENTION DE BERNE ET DE LA CMS**

Le Président annonce que des nouvelles de la mise en œuvre du Plan d'action de Tunis et du programme d'activités de la MIKT seront communiquées par les Secrétariats de la Convention de Berne et de la Convention de Bonn, respectivement. Les rapports souligneront également les principaux obstacles rencontrés et les priorités immédiates.

### ***Nouvelles de la Convention de Berne***

Mme Obretenova évoque les principaux événements depuis la réunion de Tirana, en avril 2016, où les correspondants spéciaux étaient présents. Peu de Parties ont envoyé les réponses pour le bilan à mi-parcours, et la date limite a donc été reportée. Les 24 réponses envoyées à ce jour (45 %) fournissent quelques nouvelles encourageantes sur certains aspects. De nouvelles campagnes de sensibilisation sont programmées, y compris sur les réseaux sociaux. La campagne sur les réseaux sociaux sera lancée parallèlement à l'étude de BirdLife International, à l'automne 2017.

### ***Nouvelles de la CMS***

Mme Carmen Naves présente les faits nouveaux intervenus depuis la dernière réunion de la MIKT, au Caire, en juillet 2016, dont la principale réalisation a été le programme de travail 2016-2020. Le Secrétariat maintient son intense dialogue avec ses homologues du Secrétariat de la Convention de Berne et avec la Commission européenne. Il a participé à plusieurs réunions, dont une conférence au Liban sur la chasse durable et un atelier organisé par IMPEL sur le tourisme de chasse.

La Conférence de l'UE sur l'application des normes environnementales se déroulera en septembre 2017 à Oxford, Royaume-Uni. Le travail d'élaboration d'un documentaire de sensibilisation aux problèmes liés à la mise à mort, la capture et le commerce illégaux progresse lui aussi, et ce projet peut être réalisé grâce au soutien de la Commission européenne. Il y a également eu des réunions avec d'autres partenaires, comme Interpol et Europol.

Un espace de travail conçu comme un outil de communication est désormais accessible depuis le portail de la MIKT. Les membres de la Task Force de la MIKT seront invités à définir le compte et le mot de passe qui leur permettront d'accéder au système.

#### **4. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA MIKT 2016-2020 ET DU PLAN D'ACTION DE TUNIS 2013-2020 DE LA CONVENTION DE BERNE**

Le Président invite toutes les Parties à présenter les faits nouveaux et en particulier des réalisations, des obstacles et des priorités futures.

**Israël** présente les efforts visant à dissuader les pêcheurs de tuer des pélicans. Chaque année, 70 000 pélicans traversent le pays. Les plans d'eau ont été créés afin de permettre à ces oiseaux de trouver de la nourriture. L'empoisonnement secondaire est un problème parce que les éleveurs utilisent des poisons pour protéger leur bétail contre les chacals et les loups.

En **France**, la principale avancée a été l'adoption d'une nouvelle loi de biodiversité en août 2016, qui multiplie par 10 les amendes pour activités illégales (comme la mise à mort) en rapport avec des espèces protégées, ainsi que des peines de prison (jusqu'à 2 ans) et des amendes allant de 150 000 à 300 000 €; pour le commerce, les peines d'emprisonnement vont jusqu'à 7 ans, et les amendes de 150 000 à 750 000 €. Les agents de l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage (ONCFS) qui assurent la police de l'environnement sont autorisés à réaliser des transactions factices sur Internet. Quelques obstacles subsistent, comme l'absence de statistiques fiables sur le nombre d'oiseaux tués et le manque de procureurs spécialisés. Les procureurs sont surchargés et insuffisamment formés.

Depuis la réunion de Tirana, la **Croatie** réalise un travail pédagogique et a notamment créé une affiche. Les garde-côtes ont bénéficié d'une formation et de pouvoirs supplémentaires, et le Ministère communique étroitement avec d'autres agences et parties prenantes comme la police et des ONG. Les plus hautes sphères de l'État semblent toutefois peu intéressées par le problème, ce qui constitue un obstacle. À l'avenir, la Croatie espère améliorer la qualité des inspections sur le terrain.

**Chypre** s'est dotée d'un Plan national d'action sur la mise à mort illégale et espère que le problème s'atténuera au cours des prochaines années. La loi a été modifiée pour instaurer des amendes planchers, ce qui augmente leur effet dissuasif. Le projet se heurte toutefois au manque de soutien du public qui est majoritairement indifférent ou silencieux, à l'absence de volonté politique et même à de l'opposition dans les secteurs où le piégeage se pratique.

**Malte** a réalisé une analyse de ses mesures législatives et administratives ainsi qu'une évaluation de l'ampleur du phénomène de la mise à mort, de la capture et du commerce illégaux. Les priorités des services répressifs ont été identifiées, et une consultation du public sera prochainement lancée. Les moyens répressifs sur le terrain ont été renforcés, tandis que le montant des amendes a été multiplié par 10. Les séances de formation ont été organisées pour les services répressifs et davantage d'inspections sont réalisées. Malte a réformé son système de délivrance de permis et a mis en place un mécanisme de rapports. Il a aussi créé un fonds pour la sauvegarde des oiseaux. Certaines espèces ont été retirées de la liste de celles dans la chasse est autorisée, et la saison de la chasse à la Tourterelle des bois a été raccourcie.

Des rapprochements ont été entrepris avec les chasseurs, et l'on a pu constater les fruits de cette coopération en janvier 2017, quand un groupe de cygnes est venu hiverner sur l'île tandis que les ONG des chasseurs et des défenseurs de la nature ont bien collaboré. Malte s'efforce également de collaborer au plan international.

La répression dépend toutefois de la police, qui a d'autres priorités et des moyens limités, ce qui freine les progrès.

Dans l'immédiat, les priorités sont la diffusion, pour consultation par les parties prenantes, du projet de Stratégie nationale d'éradication de la mise à mort illégale d'oiseaux et, après son adoption, sa mise en œuvre. Il s'agira également de poursuivre les efforts de renforcement des capacités et de formation et de maintenir la coopération régionale et internationale.

Le Président ajoute que malgré ses nombreuses réalisations, il reste beaucoup à faire. Il imagine que si un vol de cygnes avait fait escale à Malte il y a quelques années, il aurait connu un sort bien différent. Cette année, les efforts concertés ont permis de leur assurer de la nourriture et ils ont survécu.

La **Hongrie** évoque le projet LIFE pour l'Aigle pannonien, concernant l'empoisonnement des oiseaux et annonce que des documents seront prochainement disponibles en ligne. Un autre projet LIFE élargira les initiatives de sauvegarde aux pays voisins. Des peines plus lourdes ont été instaurées pour les crimes contre la vie sauvage et quelques affaires ont été examinées par les tribunaux en 2016 et en 2017. Il arrive toutefois que la police soit peu disposée à examiner les oiseaux morts pour déterminer s'ils ont été empoisonnés, et les peines prononcées par les juges sont trop légères.

L'**Albanie** présente ses progrès en matière de sensibilisation et d'éducation du public, d'amendements législatifs et de nouvelles lois, et d'interdiction de la chasse dans certaines zones protégées, après consultation des associations de chasseurs. Le principal obstacle est le manque de capacités. Dans l'immédiat, l'Albanie va examiner les estimations et les statistiques sur les conséquences du braconnage.

Au **Liban**, un ministère a émis un décret définissant la saison de la chasse, mettant ainsi un terme à l'interdiction totale décidée 21 ans plus tôt. La chasse doit être durable, les chasseurs doivent obtenir un permis, passer un examen et être assurés. De nombreuses demandes de permis ont déjà été déposées. Le décret fixe une saison de la chasse, spécifie les espèces concernées et régleme le commerce. Des ateliers de formation seront organisés pour expliquer la loi et montrer comment identifier les espèces chassables et les distinguer des espèces protégées.

Pour le **Portugal**, les initiatives de sauvegarde des oiseaux sont organisées dans le cadre du forum national de la CITES, qui facilite les contacts entre les différents organismes. Les principales parties prenantes bénéficient d'une formation. Les priorités pour l'avenir sont la sensibilisation et l'instauration de peines plus lourdes pour les crimes contre la vie sauvage. Au problème de la mise à mort illégale s'ajoute celui du prélèvement d'œufs.

**Italie.** M. Alessandro Andreotti, de l'ISPRA, présente le nouveau plan national d'action contre la mise à mort illégale d'oiseaux. Ce plan est une initiative du ministère de l'Environnement, et un atelier a été organisé en juin 2016 pour examiner les principaux objectifs, buts et actions et identifier les secteurs où la mise à mort illégale constitue un sérieux problème. Les motivations de la capture et de la mise à mort illégales sont les traditions anciennes, la taxidermie et la lutte contre les prédateurs.

Le projet de plan d'action a initialement été publié en juillet 2016 et sa version définitive est parue en novembre 2016, avant d'être validée par le Comité des régions en mars 2017. Le plan d'action énonce cinq objectifs et 31 mesures, et prévoit la création d'unités de police spécialisées, une meilleure coordination et un durcissement de l'application de la loi. La législation et la réglementation sur la chasse seront modifiées et des initiatives seront prises à l'égard des motivations premières de la mise à mort et de la capture illégales, notamment par le biais de campagnes de sensibilisation, d'un suivi de l'application de la loi grâce à des bases de données nationales et régionales, et d'une amélioration des contrôles sur le commerce, les centres d'élevage en captivité et les restaurants. L'adoption du plan national d'action démontre que les autorités prennent très au sérieux le problème de la mise à mort illégale et que l'on assiste à une prise de conscience. Les obstacles potentiels sont les structures régionales du pays, la réticence de certaines autorités nationales et parties prenantes ainsi que diverses traditions culturelles. La priorité est de créer l'Unité de coordination nationale afin de lancer la mise en œuvre du plan d'action.

Le plan d'action doit vraisemblablement son existence aux efforts internationaux, comme la coordination entre les Conventions de Berne et de Bonn. Le modèle italien pourrait être mis à profit par d'autres pays.

En **République tchèque**, un groupe de travail interinstitutionnel sur la mise à mort illégale de toute espèce de la vie sauvage a été créé sous la direction du ministère de l'Environnement ; il réunit des représentants d'autres parties prenantes (ministères de l'Intérieur, de la Santé et de l'Agriculture et ONG). Il examine des problématiques comme l'utilisation de pesticides, de produits pharmaceutiques et de munitions ou de poids en plomb. La République tchèque participe également à un projet LIFE coordonné par la Hongrie et, en tant que signataire du protocole d'accord de la CMS sur les rapaces, prépare des rapports sur ces oiseaux.

Le **Royaume-Uni** investit dans une Police des crimes contre la vie sauvage et a identifié six groupes prioritaires d'espèces, dont ceux figurant sur la liste de la CITES et les rapaces victimes d'une persécution, et en particulier le Busard Saint-Martin. Le piégeage de pinsons et le commerce illicite de perroquets sont également préoccupants. Des campagnes de sensibilisation sont menées au Royaume-Uni, et le pays entend poursuivre son étroite collaboration avec ses partenaires internationaux.

Pour la **Tunisie**, M. Jamel Tahri décrit les activités de son pays depuis la réunion du Caire : la création d'une plateforme de suivi et de contrôle, qui permet au public de signaler des infractions, la révision de la législation et l'organisation d'initiatives d'éducation et de sensibilisation.

La **Serbie** prépare un protocole sur le Plan d'action de Tunis, dont un projet est actuellement à l'étude. De nombreuses espèces d'oiseaux sont victimes de poisons tels que les pesticides appliqués sur les semences. Certaines substances interdites en Serbie sont disponibles à l'étranger. Les priorités sont l'information de la police et d'autres administrations, ainsi que la préparation de la mise en œuvre des protocoles. Les campagnes de sensibilisation ont été bien accueillies, même par les chasseurs. Des formations sont dispensées sur l'utilisation des poisons et des pesticides. Certains oiseaux empoisonnés ont été soignés et relâchés. La législation sur la chasse a été améliorée et prévoit désormais une interdiction temporaire partielle de la chasse à la tourterelle. On espère que cette interdiction deviendra permanente et complète, et qu'elle pourra être élargie aux cailles.

La **Turquie** explique certains problèmes chroniques en matière de chasse. La plupart des terrains de chasse appartiennent à l'État et non à des clubs ou à des particuliers. Une réforme du régime de propriété est envisagée, mais elle devrait prendre du temps. De nombreuses administrations interviennent dans la gestion, et une plateforme devrait être organisée pour réunir les parties prenantes très diverses. Un nouveau système a été instauré pour recenser toutes les amendes et peines infligées, et une application a été conçue pour permettre aux chasseurs de signaler leurs prises. Les priorités sont l'effort de formation des magistrats et la collaboration avec les partenaires internationaux.

La **Slovaquie** a adopté un plan national d'action et mis en place une nouvelle équipe au sein du ministère. Des formations sont organisées pour les juges et les procureurs, ce qui a déjà permis de mener à bien des poursuites dans une affaire d'empoisonnement de Faucon pèlerin. Pendant sa Présidence de l'UE, fin 2016, la Slovaquie a accordé une attention particulière à la lutte contre les crimes contre l'environnement.

L'**Espagne** intensifie ses efforts de formation d'un service répressif, et constate une hausse du nombre d'enquêtes sur des crimes contre la vie sauvage et une meilleure analyse des renseignements. Les principaux problèmes sont le piégeage des oiseaux chanteurs et l'utilisation illégale de poisons. Des chasseurs sont poursuivis pour piégeage illégal et la lutte contre l'empoisonnement a été renforcée dans toutes les régions. Avec l'amélioration de la situation économique, les autorités obtiennent davantage de moyens. Il faudrait créer de nouvelles bases de données sur le nombre d'oiseaux capturés; il existe de telles bases pour les rapaces empoisonnés mais pas pour le piégeage, ce qui complique l'évaluation de l'efficacité des programmes. La volonté politique est insuffisante dans certaines régions, et un renforcement des capacités des juges et des procureurs devrait être organisé.

La priorité absolue est de poursuivre la lutte contre l'empoisonnement; des progrès ont été accomplis, mais il reste beaucoup à faire. Le piégeage des oiseaux chanteurs, et en particulier des pinsons, appelle également une attention accrue parce que la réglementation existe, mais la répression est insuffisante. La lutte contre le tir de rapaces (hiboux et faucons pèlerins) constitue une autre urgence. La stratégie de lutte contre les appâts empoisonnés a déjà 14 ans et doit être révisée.

L'**Allemagne** signale que le problème majeur est la persécution des rapaces. Une collaboration a été mise en place avec le *Committee against Bird Slaughter* (CABS) dans le cadre d'un projet couvrant l'ensemble des 16 *Länder* (Etats fédéraux) pour comparer les mesures des pouvoirs publics et tirer des leçons des bonnes pratiques.

La **Commission européenne** se réjouit de la création de la MIKT, une *Task Force* qui bénéficie d'une attention à haut niveau et s'inscrit dans le cadre d'une stratégie pour combattre les crimes contre la vie sauvage. L'UE a entrepris un inventaire des projets LIFE et prépare un nouveau plan d'action pour la nature.

Le réseau **IMPEL** élabore actuellement une base de données pilote en collaboration avec d'autres ONG afin d'améliorer les échanges d'informations.

**BirdLife International** se félicite du haut niveau des participants, ce qui suggère que les gouvernements prennent le problème au sérieux. Divers obstacles subsistent, mais les progrès réalisés sont encourageants. La réunion offre l'occasion d'identifier les domaines dans lesquels des projets transfrontaliers peuvent faciliter la mise en œuvre du programme de travail et mobiliser des moyens. Il est urgent d'élaborer des lignes directrices sur la surveillance et BirdLife International est prêt à apporter son soutien au groupe de travail envisagé dans le programme de travail adopté au Caire. BirdLife International félicite le gouvernement italien pour son plan national d'action contre la mise à mort illégale, et le gouvernement maltais pour ses initiatives, son leadership et son hospitalité. Pour l'avenir, BirdLife International mène un projet avec la fondation MAVA afin de lutter contre la mise à mort illégale en Grèce, à Chypre, en Italie, au Liban et en Égypte.

**BirdLife Chypre** annonce qu'elle amplifie ses efforts d'éducation et prend de nombreuses initiatives novatrices visant à faire évoluer les mentalités à Chypre. Il fait observer que le Plan d'action stratégique de Chypre sur la chasse licite aux oiseaux maintient un amendement de dernière minute autorisant la chasse à la Fauvette à tête noire sous dérogation, malgré l'appel lancé par la Commission européenne pour que Chypre supprime cette disposition. Il doute que les amendes infligées sur place, comme les propose un amendement législatif en passe d'être adopté, soient plus efficaces, car les gardes forestiers risquent d'être intimidés par des braconniers armés. Le problème des trafics avec les restaurants reste entier car les propositions d'amendements à la loi prévoient des dispenses qui posent problème. La situation est toutefois meilleure sur le territoire de la République que sur celui des bases britanniques où les tentatives d'élimination des acacias exotiques plantés par les piégeurs ont échoué suite aux protestations de ces derniers. BirdLife Chypre ajoute que les tribunaux de première instance ont récemment prononcé des amendes plus dissuasives à l'encontre de piégeurs, et une récente attaque à la grenade contre un bureau de police des bases est vraisemblablement liée aux lourdes amendes infligées à des braconniers.

**Nature Conservation Egypte** a participé à la MIKT1 et collabore avec ses collègues des Émirats arabes unis et de Malte afin de sensibiliser les touristes qui se rendent en Egypte pour chasser. De nombreuses activités sont réalisées dans le pays avec le soutien de BirdLife International et les lacunes dans les connaissances commencent à être comblées. Des méthodes efficaces dans le nord de la région ne le sont pas nécessairement dans le sud, et des adaptations sont nécessaires.

Le **CABS** est actif dans toute la région. Il est moins optimiste concernant la situation à Chypre que le participant de BirdLife Chypre, car les braconniers qui placent des gluaux encourent à peine 200 € d'amende. Il salue le bon travail de la police de lutte contre le braconnage, mais note que ses moyens ont été réduits, qu'elle n'est plus active depuis avril et que le nombre de poursuites diminue. Il ajoute que le doublement des effectifs de la RSPB n'a pas permis de porter davantage d'infractions devant les tribunaux.

Le représentant de l'**UICN** commente la présentation de la Tunisie et l'atelier réalisé avec le Service des forêts. Les chasseurs peuvent jouer un rôle dans la sauvegarde de la diversité biologique. S'ils bénéficient d'une formation adaptée, les chasseurs peuvent aider à la surveillance des populations.

## **5. ACTIVITÉS DE L'ONU DC SUR LES CRIMES CONTRE LA VIE SAUVAGE ET LES FORÊTS, SON RÔLE AU SEIN DE L'ICCWC ET LES FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LES OUTILS D'ANALYSE DES CRIMES CONTRE LA VIE SAUVAGE ET LES FORÊTS, DONT LE CADRE D'INDICATEURS POUR COMBATTRE LES CRIMES CONTRE LA VIE SAUVAGE ET LES FORÊTS**

Le Président présente M. Jorge Rios de l'ONU DC, en précisant que la boîte à outils de l'ONU DC comprend un « Cadre d'indicateurs » qui a servi de modèle au tableau de bord.

M. Rios explique que l'ONU DC ne limite pas ses activités aux oiseaux parce que son mandat est plus large, mais qu'elle reconnaît la gravité du problème de la mise à mort, de la capture et du commerce illégaux.

L'ONU DC existe sous divers noms depuis 40 ans et relève de deux conventions traitant de la corruption et de la criminalité internationale. Les crimes de cette nature ont des conséquences profondes sur le développement économique et la stabilité sociale. De nombreux pays considèrent que les crimes contre la vie sauvage sont un phénomène récent, mais les faits suggèrent que ces pratiques sont établies de longue date.

Grâce au mandat que lui confèrent des résolutions de l'Assemblée générale, l'ONU DC a créé une boîte à outils en collaboration avec la CITES et des administrations douanières, et par le biais de l'ICCWC. Fort de son expérience en matière d'armes et de drogues, l'ONU DC a compris le potentiel de transposition aux crimes contre la vie sauvage.

L'ONU DC a un vaste mandat qui lui permet d'agir depuis les scènes de crime jusqu'aux tribunaux, et son rôle premier est de dispenser des formations et de mener des recherches. En 2016, elle a publié un *Rapport mondial* de 100 pages *sur les crimes contre la vie sauvage*. Le chapitre 8 est consacré aux oiseaux et comprend une étude de cas sur les perroquets. L'ONU DC a mieux compris l'ampleur du phénomène de la mise à mort illégale d'oiseaux suite à la publication par BirdLife International du rapport « *The Killing* ».

Le rapport mondial sur les Crimes contre la vie sauvage révèle que 164 000 saisies ont été réalisées dans 120 pays et concernant 7 000 espèces, et qu'elles ont impliqué 80 nationalités différentes. 10% des saisies concernaient des oiseaux et des œufs, les espèces les plus touchées étant les perroquets originaires d'Amérique du Sud et d'Afrique destinés au marché européen. Dans une affaire en cours en France impliquant des rapaces, les accusés risquent de longues peines et de lourdes amendes parce que le tribunal a la possibilité d'appliquer des peines destinées au crime organisé.

### ***Outils d'analyse des crimes contre la vie sauvage et les forêts***

Les Outils d'analyse des crimes contre la vie sauvage et les forêts ont été lancés plusieurs années auparavant et prennent en compte la législation nationale, les procédures de poursuites, les motivations et les données. Leur contribution relève davantage du contrôle que des orientations pour les mesures. À ce jour, 21 demandes d'assistance ont été reçues, essentiellement d'Amérique latine et d'Afrique. Le traitement des demandes commence généralement par une étude préliminaire suivie, dans certains cas, par une mission dans le pays qui permet d'élaborer un plan d'action et d'identifier les moyens et les principaux acteurs gouvernementaux, comme le ministère de l'Environnement et la police. Les dossiers constatent généralement le manque de moyens des autorités, les lacunes dans les enquêtes et des poursuites, la faible priorité accordée aux crimes contre la vie sauvage, la caducité des lois, les autopsies déficientes et le manque de sensibilisation des professionnels et du public.

Le Cadre d'indicateurs de l'ICCWC a été adopté à l'issue de trois années de négociations ardues. C'est un outil d'autoévaluation fondé sur la participation interinstitutionnelle et l'implication de la société civile. Il est conçu pour être facile d'utilisation et a été aligné sur d'autres mécanismes de rapport. L'adoption du tableau de bord du Plan d'action de Tunis/MIKT serait le bienvenu pour le compléter et pourrait faciliter la mobilisation de moyens. Le principal défi réside dans l'infiltration de produits illicites dans un marché globalement légal.



## **6. A. CONCEPTION D'UN TABLEAU DE BORD POUR MESURER LES PROGRÈS DE LA LUTTE CONTRE LA MISE À MORT, LE PRÉLÈVEMENT ET LE COMMERCE ILLÉGAUX D'OISEAUX SAUVAGES**

Le Président introduit le consultant, M. Umberto Gallo-Orsi, qui est chargé de l'élaboration du projet de tableau de bord.

M. Gallo-Orsi décrit le tableau de bord proposé, ses objectifs, sa portée géographique, le mandat pour sa création en vertu du Plan d'action de Tunis de la Convention de Berne et le programme de travail de la MIKT, et de la feuille de route de l'UE ainsi que du plan d'action de l'UE sur le trafic de faune sauvage. Cet outil destiné à faciliter la surveillance est une réalisation conjointe de la Convention de Berne et de la CMS.

Sa portée géographique couvre la Convention de Berne et les Parties à la CMS du Bassin méditerranéen, plus le Liban. Il entend constituer un outil de surveillance internationalement reconnu, facile d'utilisation et informatif. Au-delà de la surveillance, le tableau de bord pourrait encourager les Parties à intensifier leurs efforts de leadership, de renforcement des capacités et de transparence et à promouvoir l'élaboration de plans nationaux d'action et la mobilisation de ressources.

M. Gallo-Orsi décrit le cadre de ce tableau de bord composé de 28 indicateurs répartis en cinq groupes : (1) le suivi national, (2) le niveau d'exhaustivité de la législation nationale, (3) la réponse des services répressifs, (4) les poursuites et les condamnations et (5) la prévention.

Le tableau de bord doit offrir un outil internationalement reconnu de suivi des progrès, alléger la charge des rapports pour les Parties sur la mise à mort illégale, faciliter le leadership, le renforcement des capacités et la transparence, et promouvoir et développer le processus d'élaboration de plans nationaux d'action et de mobilisation d'efforts.

A l'issue de la présentation de M. Gallo-Orsi, le Président ouvre une discussion générale sur le tableau de bord, en rappelant qu'une discussion détaillée est prévue au sein des ateliers chargés d'examiner les cinq catégories principales. Le Président prie les participants de suggérer, si possible, des solutions s'ils relèvent des problèmes. Les participants sont répartis en cinq groupes de travail, et chaque groupe est prié de désigner un coordinateur et un rapporteur.

Le Royaume-Uni demande si, par souci de transparence, les participants pourraient obtenir une version révisée du tableau de bord le deuxième jour de la réunion, suite aux divers commentaires. Le Président doute que cela soit réalisable si les cinq groupes de travail sur les indicateurs formulent de longs commentaires auxquels d'autres participants des autres groupes de travail souhaiteraient répondre. Il est plus réaliste d'envisager la diffusion d'une version révisée peu après la réunion, en laissant la possibilité de formuler de nouvelles observations.

Israël salue tous ceux qui ont déjà participé à ce travail et demande des précisions sur les actions attendues, et ce qui sera demandé aux Parties après l'adoption du tableau de bord. Doit-il permettre une comparaison des réalisations de divers pays, et à quelle fréquence serait-il actualisé ?

Le Président rappelle que ce tableau de bord est le fruit de longs travaux au sein d'un groupe de travail spécifique de la MIKT, et qu'il a déjà fait l'objet de deux tours de consultations. La question de la périodicité est pertinente, et aucune décision n'a encore été prise ; les membres de la MIKT seront consultés, les options sur la table étant une fréquence annuelle, bisannuelle ou alignée sur les cycles des COP. Le tableau de bord n'est toutefois pas un simple outil de rapport ; il doit permettre aux Parties d'assurer la direction des opérations. Certains demandent ce qui se passera quand les Parties auront entaché le tableau de bord, ainsi que le rôle éventuel des Secrétariats dans le contrôle de la qualité.

Le représentant du Réseau des procureurs européens pour l'environnement (RPEE) évoque les paragraphes 10, 12 et 20 du tableau de bord et fait observer que la criminalité organisée n'est pas une notion reconnue dans certains pays. Dans certains systèmes juridiques, la notion de conspiration rend la même idée. Par ailleurs, la vitesse à laquelle les affaires sont traitées peut correspondre au respect des procédures, avec les premières audiences dans les tribunaux de niveau inférieur avant de passer aux niveaux suivants. Le faible nombre d'acquittements peut aussi indiquer une forte aversion au risque et une réticence à engager des poursuites.

La France déclare qu'en matière de charge de rapports il faut ajouter la RdP de l'AEWA, prévue en 2018. La France fait également observer que le projet final du Tableau de bord devra être traduit en français et en espagnol. L'Allemagne déclare que ces traductions française et espagnole doivent arriver à temps pour la prochaine Session du Conseil scientifique de la CMS, et que la présente réunion n'est qu'une étape vers l'adoption du Tableau de bord, qui devra encore être approuvé par le Comité permanent de Berne et par la COP à la CMS. Le Secrétariat s'engage à préparer les traductions à temps pour la COP.

Le Royaume-Uni préconise la promotion de la coopération et s'oppose à un rapport contraignant, lui préférant une démarche volontaire. Le Royaume-Uni ne souhaite pas d'examen par les pairs ou de dénonciations publiques, ni même des tableaux comparatifs. Le Président rappelle que l'intention est d'utiliser le Tableau de bord comme un outil d'auto-évaluation, mais pas pour blâmer des mauvais élèves.

M. Heredia (Secrétariat de la CMS) dissipe un possible malentendu sur la suggestion d'adopter le Tableau de bord à la réunion en cours. La réunion peut approuver un projet, mais seuls le Comité permanent de Berne et la COP à la CMS peuvent l'adopter ou en prendre acte.

Sur la périodicité des rapports, le Président propose d'aligner le cycle sur les trienniums de la COP à la CMS afin d'alléger la charge des rapports et d'accorder assez de temps pour réaliser des progrès. L'Allemagne soutient cette proposition parce que les Parties sont débordées par les nombreux rapports demandés. Un premier rapport serait donc soumis en 2018 pour tester le Tableau de bord, suivi d'un deuxième en 2020, à temps pour la COP à la CMS13, puis un cycle de trois ans coïncidant avec les COP à la CMS.

Mme Obretenova (Conseil de l'Europe/Convention de Berne) déclare qu'il serait utile de disposer d'au moins un rapport de référence et d'un rapport sur les progrès avant 2020. Le Comité permanent de la Convention de Berne se réunissant tous les ans, un système triennal ne poserait pas de problème.

Le Président fait un appel à commentaires, après avoir noté l'absence de position particulière à l'approche proposée.

Le représentant de la FACE s'interroge sur l'utilité de mentionner la législation concernant la chasse à la section 6, car le problème combattu est celui de la mise à mort, de la capture et du commerce illégaux d'oiseaux, et non la chasse ; il critique également certains aspects de la formulation des indicateurs se rapportant à la législation sur la chasse. Le Président convient qu'il ne faudrait pas confondre la chasse avec la mise à mort illégale, tout en estimant que la solidité de la législation sur la chasse est très pertinente parce que les réglementations trop laxistes peuvent servir de prétexte à la mise à mort illégale. De plus, il ne faudrait pas analyser des indicateurs isolés, mais les envisager dans le contexte de l'ensemble du Tableau de bord. Le représentant de l'IAF ajoute que la juxtaposition des termes « illégal » et « chasse » est regrettable, et Israël note que la communauté des chasseurs ne devrait pas se sentir visée, reconnaissant que la chasse joue un rôle dans la sauvegarde de la nature, surtout si elle est régie par une réglementation saine. L'Allemagne suggère que le terme « braconnage » serait préférable à « chasse illégale », mais il est rappelé que l'expression généralement utilisée dans tous les documents de la MIKT est « mise à mort, capture et commerce illégaux ». Le Président note que le projet de Tableau de bord adopte une définition uniforme de la mise à mort illégale d'oiseaux, élaborée à l'issue d'une évaluation de définitions similaires utilisées par divers instruments internationaux. La définition vise manifestement non pas la chasse, mais les activités illégales en droit interne.

De retour en plénière après les réunions des groupes de travail, le Président accorde cinq minutes à chacun de rapporteurs pour présenter les conclusions, et cinq minutes supplémentaires pour les questions.

### ***Groupe A – Suivi national***

M. David Stroud (UK), rapporteur du Groupe de travail sur le Suivi national, indique qu'une réorganisation des questions a été proposée, pour souligner l'importance et l'ampleur de l'IKB et faire passer en tête de liste le nombre, la répartition et les tendances de la mort, du piégeage et du commerce illégaux d'oiseaux. Il faudrait remplacer la mention de la mortalité des oiseaux par le nombre d'oiseaux tués, les notes de bas de page devraient être complétées pour définir plus

précisément ce que l'on entend par « expert », et les passages qui se réfèrent à des saisons devraient se référer à des groupes de mois. Les participants ont également estimé que certaines questions relèvent davantage de la Section C, sur la répression.

### ***Groupe B - Législation***

Il a été proposé de remplacer le terme « chasse » par « utilisation durable », mais d'autres délégués ont fait observer que la chasse est une activité bien connue et bien définie, tandis que l'expression « utilisation durable » est nettement plus vague. Il a également été suggéré de supprimer la mention de la taxidermie parce qu'elle constitue, tout comme la chasse, une activité légale. Au lieu de la pratique de la taxidermie, il faudrait réglementer la « possession » d'oiseaux protégés.

Pour l'indicateur 12 (législation relative à la criminalité organisée), les délégués ont proposé d'ajouter une colonne « non applicable ».

Il est également proposé que des experts juridiques de la Commission européenne et des Conventions soient consultés sur la formulation de certaines questions.

De plus, les poursuites pour mise à mort et capture illégales d'oiseaux invoquent souvent des lois autres que celles de protection de l'environnement. Le Groupe présente également d'autres suggestions de formulation et de formatage.

### ***Groupe C – Répression***

Même si les pays ne se sont pas tous dotés de plan national d'action, ils peuvent avoir mis en place d'autres initiatives similaires, pratiquement équivalentes. Il est également difficile d'évaluer la priorité accordée aux crimes contre la vie sauvage car elle varie d'une institution nationale à l'autre. Le rôle d'autres parties prenantes doit aussi être reconnu et il faudrait concevoir une certaine mesure d'efforts volontaires dans ce domaine. Il faut s'attendre à des difficultés pour évaluer d'une manière uniforme les efforts de répression des divers pays, et l'indicateur pour la formation devrait rendre compte de la régularité de celle-ci et de l'organisation de cours de remise à niveau.

Les délégués ont constaté que, même dans de petits pays comme Malte, la collecte centralisée de données pose problème, et la difficulté risque d'être encore plus accentuée dans les grands pays dotés d'un plus grand nombre d'échelons administratifs.

Sur le plan de la formation spécialisée, le nombre d'agents des services répressifs bénéficiant de tels cours paraît moins important que l'attribution des affaires à du personnel possédant les compétences nécessaires.

Certains membres du groupe de travail ont estimé qu'il n'est pas utile de mesurer les efforts consentis par les agents, mais pour d'autres il est nécessaire de pouvoir vérifier si le déploiement d'agents sur le terrain produit des résultats. Le Président déclare que de simples statistiques peuvent être trompeuses, et qu'il faut tenir compte de la taille du pays concerné. Étant donné le travail bureaucratique nécessaire pour comptabiliser les heures passées sur le terrain, le groupe a suggéré de mettre l'accent sur les « points chauds ».

M. Gallo-Orsi rappelle à la réunion que la force du Tableau de bord est sa capacité de faire ressortir les progrès accomplis par un pays et les tendances dans la durée, et non de comparer différents pays.

### ***Groupe D – Poursuites et condamnations***

Le groupe a proposé de déplacer l'indicateur 20 (Qualité du processus judiciaire) dans la section E sur la sensibilisation du public, où il deviendrait l'indicateur 28, car il est compliqué de mesurer l'efficacité et l'efficience de l'application des sanctions dans les différents systèmes judiciaires, sur la base de paramètres objectifs et à court terme. Il faut tenir compte du fait que chaque affaire est différente et soumise à des circonstances spécifiques. Israël a ajouté qu'il s'agit d'un Tableau de bord régional, et qu'il faut du temps pour démontrer l'efficacité du système judiciaire. De plus, il faut prendre en compte les affaires qui n'arrivent pas jusqu'aux tribunaux.

S'agissant de la publicité et de la prise de conscience, il faut distinguer deux choses : l'information du public sur la loi et les sanctions en cas d'infraction et, d'autre part, l'enregistrement administratif de l'issue des affaires. Les délégués ont suggéré qu'en matière de formation juridique spécialisée, la bonne compréhension du droit relatif à la vie sauvage est plus importante pour les procureurs que pour les juges. Une telle formation ne doit être dispensée qu'à ceux qui sont concernés par l'application du droit relatif à la vie sauvage.

Les participants ont salué la capacité des ONG à jouer pleinement leur rôle dans les procédures judiciaires, y compris en saisissant les tribunaux. Au Royaume-Uni, la RSPCA occupe une place exceptionnelle, en Espagne les procédures légales sont ouvertes et dans d'autres pays des ONG ne peuvent pas directement saisir les tribunaux.

Étant donné qu'il est difficile pour des politiciens et des agents de la fonction publique de commenter la conduite des magistrats, il est proposé que l'indicateur de sensibilisation judiciaire soit plus neutre et se concentre sur l'existence et la qualité des orientations.

Vu la durée considérable de certaines procédures légales, il semble peu pratique de relever le nombre d'acquittements obtenus en appel. Certains participants se sont également interrogés sur la qualité des preuves environnementales présentées devant les tribunaux, et si les accusations les plus appropriées étaient portées en première instance.

Sur l'utilisation de l'expression « chasse illégale », les délégués ont fait observer que le système d'ouverture et de fermeture de la chasse implique une activité peut-être légale un certain jour, mais illégale le lendemain. Ils ont également proposé de remplacer l'expression « appareil judiciaire » par celle, plus précise, de « procureurs et juges ».

### ***Groupe E - Prévention***

Plusieurs aspects linguistiques ont été abordés, comme la différence entre les termes « illégal » et « illicite », et le sens du terme « exploitants », ou encore la nécessité de maintenir certaines notes de bas de page. Une définition plus claire de l'expression « communauté réglementée » a été demandée, tout comme le remplacement du terme « chasse » par l'expression « utilisation durable », même si certains ont fait observer que les autorités délivrent des permis ou licences de chasse, et non d'utilisation durable. La Pologne s'oppose à cette demande et la République slovaque suggère que les Secrétariats procèdent à des vérifications juridiques. Certains termes proviennent directement du Cadre d'indicateurs de l'ICWC.

Il a été suggéré qu'il serait plus approprié de placer l'indicateur sur la publicité des poursuites (Section D) dans la présente section.

## **6. B. APPROBATION D'UN TABLEAU DE BORD SERVANT À ÉVALUER LES PROGRÈS DE LA LUTTE CONTRE LA MISE À MORT, LE PRÉLÈVEMENT ET LE COMMERCE ILLÉGAUX D'OISEAUX SAUVAGES**

A l'issue de la première journée de discussion, des réunions des groupes de travail et de l'examen de tous les commentaires, les Secrétariats présentent un tableau de bord révisé, élaboré pendant la nuit. La Plénière tient spécifiquement à les saluer et à les remercier pour l'effort extraordinaire consenti par les agents des deux Secrétariats et par le consultant de la Convention de Berne pour réaliser le projet révisé dans un délai aussi court. Sur le projet révisé projeté à l'écran, les amendements sont clairement indiqués en « track changes » et toutes les questions non résolues sont mises en évidence.

M. Gallo-Orsi présente le document révisé, dont un nouveau sous-titre fait observer que ce Tableau de bord est conçu comme un outil d'auto-évaluation.

La périodicité des rapports à présenter en vertu du Tableau de bord a été modifiée. Le rapport de référence serait attendu en 2018, et le deuxième cycle en 2020, avant la COP 13. Par la suite, les rapports suivraient un cycle de trois ans correspondant aux réunions de la COP à la CMS. Le système des codes de couleurs a également été modifié.

### *Evaluation par les pairs*

Le Royaume-Uni insiste sur deux principes directeurs : le Tableau de bord sera complété par les gouvernements, et le processus devrait être collaboratif, avec implication des parties prenantes. Le Royaume-Uni rappelle qu'il s'oppose à des évaluations par des tiers.

Le Président fait observer que, même si aucune étape d'évaluation par des tiers n'est officiellement prévue, il est très vraisemblable que les parties prenantes, et en particulier les ONG, procéderont à des analyses minutieuses des données du Tableau de bord. Par conséquent, même si l'on écarte l'étape initialement proposée d'un contrôle formel, il convient de rappeler aux Parties l'importance de procéder dès le départ à une autoévaluation selon un processus participatif. Le format exact de la participation des parties prenantes à l'autoévaluation est entièrement laissé à la discrétion des Parties; ces dernières sont toutefois vivement encouragées à mettre en place un processus ouvert. Chypre est favorable au maintien d'une évaluation par les tiers, qui offre un arbitrage honnête en cas de désaccord entre le gouvernement et les ONG, mais préfère que l'évaluation gouvernementale précède celle d'une instance intergouvernementale.

L'Allemagne fait observer qu'elle se heurte à une complication supplémentaire parce que la structure fédérale du pays suppose un gouvernement national et 16 Länder possédant chacun leur propre administration.

Le Président suggère qu'il faut laisser aux Parties une grande marge de manœuvre pour prendre en compte leurs spécificités.

L'Espagne s'interroge sur la notion d'évaluation par les pairs, se demandant quels pairs pourraient apporter une contribution utile ; la consultation constituerait une meilleure solution.

Israël demande des clarifications, par exemple sur ce que l'on entend par « avis étayé par des faits » en rapport avec l'indicateur 10 du projet de tableau de bord. Israël déclare également son accord avec l'Espagne, qui préfère la consultation à une évaluation par les pairs, est estimée qu'un rapport où les réponses du gouvernement contredisent celles des ONG n'est pas une mauvaise chose, parce qu'il permet de souligner les aspects qui restent à traiter. Les rapports filtrés par les gouvernements ne feraient qu'alimenter les soupçons.

M. Spina (Président, Conseil scientifique de la CMS) convient avec le Royaume-Uni que les parties prenantes apportent une perspective nouvelle, mais il ne faudrait pas leur accorder une plus grande confiance qu'aux gouvernements. Il est inévitable que des critiques soient exprimées après la publication du Tableau de bord.

Les débats abordent une nouvelle fois l'utilisation des expressions « chasse » et utilisation « durable » ou « réglementée », et le représentant de la FACE estime qu'il ne faut pas utiliser le qualificatif « légale » en rapport avec le mot « chasse ». Il suggère de modifier le titre de la section 6 (qui traite essentiellement de la législation sur la chasse), qui pourrait parler d'utilisation durable ou réglementée. D'autres participants suggèrent que le terme « chasse » offre une meilleure compréhension que « utilisation durable », et que ce terme souvent utilisé dans la législation et pour les permis. La Slovaquie suggère de parler d'utilisation réglementée dans le titre et de maintenir le mot « chasse » dans le texte pour des raisons pratiques. La FACE approuve cette suggestion. Malte se rallie à la Slovaquie, et fait observer qu'une législation claire et cohérente sur la chasse est très importante dans la lutte contre l'IKB. Israël souligne l'importance de maintenir la terminologie de la MIKT. La plénière décide finalement d'adopter l'expression « utilisation réglementée » en rapport avec l'utilisation durable de la vie sauvage, y compris la chasse.

La France ajoute qu'il faudrait préciser la notion de territoires d'outre-mer afin de la limiter à ceux qui sont couverts par la portée géographique du mandat de la Task Force.

La discussion se poursuit sur l'utilité de statistiques relatives aux efforts des agents sur le terrain (Indicateur 19). Il est impossible de comparer les chiffres de pays de tailles différentes et, en l'absence de contexte approprié, les chiffres seraient dépourvus de sens. Toutefois, même s'il est difficile d'établir des comparaisons entre pays, de telles données pourraient fournir une indication sur les progrès accomplis à l'intérieur de chaque pays, même s'il n'existe aucun lien direct de cause à effet (le nombre d'infractions peut diminuer même en cas de diminution des efforts des services répressifs).

La France fait observer que, pour les 1 300 agents du pays qui sont sur le terrain pour des missions très diverses, il serait difficile d'évaluer quel pourcentage de leur travail ils consacrent à la lutte contre la mise à mort illégale.

Par souci de compromis, le Président recommande de renoncer à des statistiques absolues et d'évaluer la pertinence des efforts répressifs.

L'Italie partage l'avis de la France et de la Hongrie, car il n'est pas possible de citer des chiffres, mais elle se demande s'il ne serait pas utile de collecter des informations, à des fins en partie extérieures au Tableau de bord.

L'Allemagne partage l'avis de la Hongrie, mais suggère d'ajouter un tableau proposant les options « insuffisant/insuffisant ».

L'Espagne n'est pas d'accord avec l'Allemagne parce que son pays compte 17 services répressifs différents, assurant des missions très diverses, ce qui rendrait impossible toute compilation de données sur les efforts de lutte contre la mise à mort illégale.

Le CABS estime que le nombre de personnes mobilisées sur le terrain constitue une information essentielle pour évaluer les efforts consentis par chaque pays pour faire appliquer la loi.

Chypre considère qu'il serait facile de fournir de telles statistiques. Une des options serait de proposer aux pays la possibilité d'ajouter des informations quantitatives s'ils souhaitent fournir des détails. BirdLife et Euronatur sont favorables à cette solution.

La plénière décide d'adopter la suggestion de Chypre concernant la possibilité pour ceux qui le souhaitent d'ajouter des chiffres spécifiques. Il serait plus facile d'évaluer le nombre d'agents disponibles pour la lutte contre la mise à mort illégale que de calculer le nombre de personnes/heures. Ainsi, Malte dispose d'une petite équipe permanente qui peut demander une assistance supplémentaire en cas de besoin. Le représentant d'Euronatur demande comment évaluer la suffisance d'un effort ou d'un déploiement d'agents.

Concernant l'Indicateur 20 et le rôle de la société civile, le représentant du RPEE fait observer que les systèmes constitutionnels varient d'un pays à l'autre. En Espagne, en France et en Italie n'importe quel citoyen peut saisir un juge d'instruction, mais dans d'autres pays un citoyen doit d'abord saisir la police, qui décide ensuite s'il convient d'engager des poursuites. Il faudrait reformuler le texte pour qu'il prenne en compte tous les systèmes constitutionnels. Il est décidé que le représentant du RPEE communiquera aux Secrétariats les formulations les plus appropriées.

M. Crampton rappelle un projet d'ONG mené avec la SEO, en rapport avec le troisième pilier de la Convention d'Aarhus, et une résolution demandant que les ONG soient habilitées à engager des poursuites pénales. Il suggère d'ajouter une mention de la Convention d'Aarhus, mais le Président objecte que ce traité n'offre pas aux ONG un accès à la justice.

Concernant l'Indicateur 28, la FACE demande que la mention de l'implication des ONG dans la révélation d'affaires soit élargie pour couvrir les associations de chasseurs, et pas seulement les ONG de défense de la nature.

La discussion porte ensuite sur la note de bas de page qui mentionne les moteurs de l'Indicateur 25. Les causes premières de la mise à mort illégale sont complexes, et il convient que la note rende compte de cette complexité.

Le Président explique les étapes suivantes et annonce que le Secrétariat préparera un nouveau projet du Tableau de bord et le diffusera une semaine après la réunion, assorti d'un délai d'une semaine supplémentaire pour les dernières observations sur le fond. Ces délais sont serrés parce que le Tableau de bord doit être prêt pour la réunion du Conseil scientifique.

## **7. LE TRAVAIL D'INTERPOL ET D'EUROPOL POUR COMBATTRE LES CRIMES CONTRE LA VIE SAUVAGE ET LEUR SOUTIEN À LA MIKT**

### ***Cindy Chimal - INTERPOL***

INTERPOL est basé à Lyon et a 35 bureaux régionaux dans le monde. Ses quatre langues officielles sont l'anglais, le français, l'espagnol et l'arabe. Il s'occupe de nombreux types de crimes, dont certains sont commis dans des eaux internationales échappant à la juridiction de tous les pays, comme la pêche illégale.

Face à l'augmentation des crimes contre l'environnement, une brochure a été produite ; un des défis majeurs est le « dark net », car 96 % de l'Internet est caché, comme les sites commercialisant des produits illégaux tels que des spécimens d'espèces protégées. Une étude récente a révélé que des tonnes d'ivoire sont vendues sur Internet en Europe.

Des Séminaires nationaux sur la sécurité environnementale sont organisés parce qu'il est important que la police, le système judiciaire et le public unissent leurs efforts. À cela s'ajoutent des campagnes spéciales comme les opérations Infra Terra et Thunderbird, qui ont été évoquées lors de la Journée mondiale de l'environnement.

INTERPOL propose une assistance technique pour aider les Etats membres dans leurs enquêtes, et utilise un système de sept « notices de couleur », la notice rouge étant le mandat d'arrêt international, ainsi qu'une huitième notice (notice spéciale) diffusée à la demande du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Les 190 membres d'INTERPOL ont un correspondant spécial, généralement basé au ministère de l'Intérieur de la Justice. La réponse d'INTERPOL aux demandes d'assistance est adaptée aux besoins du pays demandeur. Il existe d'autres possibilités qui permettent à la société civile de contacter directement les services d'INTERPOL, si le correspondant officiel refuse de communiquer une affaire.

### ***Igor Jakupic - EUROPOL***

M. Jakupic a été agent des douanes de la Croatie spécialisé en crimes contre l'environnement, et travaille actuellement pour EUROPOL, l'agence de l'UE spécialisée dans la répression de la criminalité, basée à La Haye, qui encourage la coopération européenne entre les forces de police et d'autres institutions. Elle ne mène pas ses propres enquêtes. Les Etats membres de l'UE ont différentes approches des crimes contre l'environnement et les peines varient selon les pays.

Chacun des 28 Etats membres de l'UE a un correspondant national, et EUROPOL est également en contact avec des parties tierces dans des pays extérieurs à l'Union.

Mme Naves explique que le renforcement des capacités pour la répression a été identifié comme une priorité lors de la réunion du Caire, et la mise en œuvre de ce projet sera facilitée par les contacts entre les Secrétariats, EUROPOL et INTERPOL. Certaines activités spécifiques sont prévues, notamment avec INTERPOL, et un financement sera demandé à la Commission européenne. Des séminaires nationaux sont organisés à l'intention de s'agents des services répressifs et du système judiciaire et des groupes directeurs ou des task forces pour la sécurité environnementale pourraient être créés, avec l'organisation des réunions pour la coopération transfrontalière selon les besoins. Un dispositif de cyber-apprentissage pourrait être proposé.

## **8. BILAN DE LA SENSIBILISATION ET DE LA CONTRIBUTION DES ONG AU PLAN D'ACTION 2020 DE TUNIS DE LA CONVENTION DE BERNE**

Faute de temps, il est décidé de ne pas écouter les présentations, en signalant toutefois que le bilan du questionnaire a été publié sur les sites internet des deux Conventions.

## **9. ETUDE DE BIRDLIFE SUR LA MISE À MORT ET LA CAPTURE ILLÉGALES D'OISEAUX EN EUROPE, DANS LA PÉNINSULE ARABE, EN IRAK ET EN IRAN**

M. Willem van den Bossche, de la fondation BirdLife Europe, présente l'étude de BirdLife International sur la mise à mort illégale, qui a d'abord ciblé la Méditerranée mais s'étend désormais au reste de l'Europe (à l'exception de la République de Moldova et de la Fédération de Russie) et

couvrira à terme le Proche-Orient. Il insiste sur le caractère préliminaire des conclusions et qu'elles ne sont donc pas destinées à une large diffusion.

Un projet sera mené conjointement avec la Fondation MAVA, en rapport avec le Plan d'action de Tunis et la MIKT.

#### **10. FAITS RÉCENTS DANS LA LUTTE CONTRE LES CRIMES CONTRE LA VIE SAUVAGE ET LES FORÊTS DANS LA RÉGION DANUBE-CARPATES**

M. Lynn Schlingemann du PNUE Vienne présente le travail de la Convention des Carpates, qui couvre sept pays de la région des Carpates et du Danube : la République tchèque, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie et l'Ukraine. La 5<sup>e</sup> Conférence des Parties de la Convention sera organisée en Hongrie fin 2017.

Les esturgeons de la région sont menacés et les Carpates constituent le dernier refuge des grands carnivores d'Europe.

Une étude de cas a été réalisée sur les crimes contre les oiseaux en Serbie. De par sa situation, ce pays est un point chaud et des oiseaux sont exportés en contrebande vers l'Italie, tandis que le pays a tardé à signer les traités internationaux.

#### **11. SENSIBILISER AUX TRAFICS – MOBILISER LE SOUTIEN DES COMMUNAUTÉS DE LA FAUCONNERIE**

M. Gary Timbrell, de l'Association internationale pour la fauconnerie (IAF) rappelle qu'il a été souligné, lors de la réunion du Caire, que la MIKT devrait s'efforcer de travailler avec l'IAF et avec ses membres représentés dans 86 pays.

L'Unesco a reconnu la place de la fauconnerie dans le patrimoine culturel et les recherches réalisées par l'IAF révèlent que ce sont les collisions avec les lignes électriques, et non les prélèvements, qui constituent la première cause de déclin des faucons sacrés. L'IAF a également joué un rôle déterminant dans la création du *Peregrine Fund*.

L'IAF a conclu des protocoles d'accord avec les Emirats arabes unis et, plus récemment, le Pakistan, et espère que des dispositions similaires pourront être prises avec des pays du Levant et du Maghreb.

L'IAF participe au plan d'action mondial pour le Faucon sacré (SakerGAP) coordonné par le protocole d'accord de la CMS sur les rapaces, et a innové avec des sites artificiels de nidification. Un des sujets de discorde concerne les colombophiles, et aucun canal de communication n'a encore pu être mis en place avec eux. S'agissant des Aigles de Bonelli, des analyses ADN ont révélé que certains spécimens avaient été volés dans la nature, mais non par des fauconniers.

Le représentant d'Israël déclare que l'interdiction généralisée sur le commerce des animaux sauvages qui bannit les ours danseurs s'applique également à la fauconnerie. Israël a opté pour une approche visant à garantir aux faucons une protection dans leur environnement naturel.

#### **12. RÉSERVES DE BIOSPHERE ET GÉOPARCS MONDIAUX: DES OUTILS DE L'UNESCO POUR ATTEINDRE LES ODD, ET NOTAMMENT LES OBJECTIFS 13 (LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE) ET 15 (VIE TERRESTRE)**

M. Miguel Clüsener-Godt de l'Unesco indique que son organisation est le seul organe de l'ONU qui ait le pouvoir de classer des sites. Ces derniers se répartissent entre les Sites du Patrimoine mondial (28 %), les Réserves de biosphère (70 %) et les Géoparcs (2 %). La superficie des forêts classées couvre l'équivalent de trois fois la superficie du Royaume-Uni ; celle des Réserves de biosphère (Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB)) équivaut à peu près à la Chine.

Les réserves du programme MAB se composent d'aires centrales complétées par des zones tampon et des zones de transition. Il en existe 669 réparties sur 120 pays, et 200 millions de personnes y vivent.



Les ODD auxquels ces réserves peuvent le mieux contribuer sont l'ODD2 (faim), l'ODD4 (éducation de qualité), l'ODD13 (lutte contre le changement climatique), l'ODD15 (vie terrestre) et l'ODD17 (partenariats).

### **13. FINANCEMENT D'ACTIVITÉS LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA MIKT ET DU PLAN D'ACTION DE TUNIS DE LA CONVENTION DE BERNE**

Faute de temps, ce point de l'ordre du jour n'est pas examiné; par contre, il est noté qu'il conviendra de lui réserver un temps suffisant dans l'ordre du jour des réunions futures.

### **14. PRÉPARATIFS DE LA 37<sup>E</sup> RÉUNION DU COMITÉ PERMANENT DE LA CONVENTION DE BERNE**

Mme Iva Obretenova (Conseil de l'Europe/Convention de Berne) décrit le processus par lequel les Parties à la Convention de Berne pourront adopter le Tableau de bord, au moyen d'une recommandation soumise pour examen à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité permanent. Le projet de recommandation qui figure dans la série de documents de travail remis aux participants est concis et bien structuré. Elle est ouverte à tout commentaire ou proposition d'amendement du projet de texte.

Le Président invite la plénière à donner son approbation de principe au projet révisé de Tableau de bord, sous réserve des amendements discutés au cours de la réunion. Il ajoute que ce projet révisé sera ensuite diffusé pour un dernier tour de commentaires et pourra faire l'objet de quelques remaniements linguistiques. Il invite également la plénière à recommander son adoption par les Conventions de Berne et de Bonn.

La France suggère de mentionner la COP à la CMS dans le préambule du projet de recommandation de la Convention de Berne, car cette réunion se déroulera avant le Comité permanent de la Convention de Berne.

Le représentant de BirdLife International demande des précisions sur le rôle de la présente réunion dans le processus. M. Heredia explique que la MIKT a un mandat et un mode de fonctionnement clairs, et que la réunion est chargée de se mettre d'accord sur une version finale du Tableau de bord. Ce document doit ensuite être soumis à la fois au Comité permanent de la Convention de Berne et à la COP à la CMS pour validation. Le représentant de BirdLife International suggère également qu'il serait utile de présenter une version complétée du Tableau de bord aux deux réunions décisionnelles.

Le représentant du Secrétariat du PNUE/AEWA fait observer que la COP à la CMS est une instance mondiale, alors que le Tableau de bord est destiné à une application régionale, ce qui amène à se demander comment des changements pourraient être apportés au Tableau de bord et si ce ne sera possible que tous les trois ans, lors de la COP à la CMS.

L'Allemagne estime que dans le cas de l'action attendue de la COP, l'expression « prendre note » du Tableau de bord est trop faible; il recommande une « adoption », et ajoute que la COP pourrait déléguer la responsabilité d'amender le Tableau de bord à la Task Force.

M. Spina (Président, Conseil scientifique de la CMS) fait observer que le Comité organisé pour la session doit pouvoir examiner le projet définitif. M. Heredia répond que le Secrétariat fera tout son possible en ce sens, mais il sera difficile de finaliser le Tableau de bord pour la mi-juillet.

### **15. PRÉPARATION DE LA COP12: CONTENU DE LA NOUVELLE RÉOLUTION SUR LA MISE À MORT, LA CAPTURE ET LE COMMERCE ILLÉGAUX D'OISEAUX MIGRATEURS**

M. Heredia (Secrétariat de la CMS) annonce que le projet de résolution à présenter à la COP12 à la CMS est déjà en ligne. Il mentionne la réunion du Caire, la Déclaration et l'engagement pour une tolérance zéro, la coopération avec INTERPOL et EUROPOL et la présente réunion. Il contient également la proposition de mettre sur pied une Task Force équivalente pour l'Asie.

BirdLife International note que la terminologie adoptée pour la MIKT concernant la mise à mort illégale soulève des problèmes culturels dans d'autres parties du monde. Dans les pays des couloirs de migration d'Extrême-Orient et d'Australasie, l'expression « chasse illégale » est généralement

préférée. En réponse, le représentant d'*Il Nibbio* confirme que la communauté des chasseurs refuse l'expression « chasse illégale ».

#### **16. QUESTIONS DIVERSES (Y COMPRIS LA DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION)**

Tout le monde est unanime pour qualifier la réunion de réussite, et qu'il est utile d'adosser la réunion pour le Plan d'action de Tunis à celle de la MIKT.

Aucune Partie ne propose d'accueillir les prochaines réunions et les Secrétariats des Conventions de Berne et de Bonn se chargent de trouver des options.

#### **17. CLÔTURE DE LA RÉUNION**

M. Heredia (PNUE/Secrétariat de la CMS) a le sentiment que de grands progrès ont été accomplis en un court laps de temps, et que la réunion a permis d'atteindre des résultats positifs grâce à la participation constructive de tous les participants. Il tient à remercier le gouvernement hôte et le Président de la réunion, à qui il remet un exemplaire de l'ouvrage primé « *Survival: Saving Endangered Migratory Species* ».

Mme Obretenova (Conseil de l'Europe/Convention de Berne) déclare que Malte a placé la barre très haut pour les futurs gouvernements hôtes.

Le Président estime que la réunion a été constructive et a atteint ses objectifs. Il remercie tous les participants pour leur engagement et se réjouit du travail considérable accompli en matière de progrès réalisés. Les exposés ont démontré qu'il existe des solutions pratiques à ce problème. Après avoir remercié tous ceux qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de la réunion, le Président lève la séance.

**ANNEXE – Liste des participants**

**PAYS**

**Albanie**

Ermal Halimi  
Biodiversity Directorate and Protected Areas,  
Ministry of Environment  
[ermal.halimi@moe.gov.al](mailto:ermal.halimi@moe.gov.al)

**Algérie**

Mohamed Hadjeloum  
Chef de bureau de la Gestion et de la  
Protection de la Faune Sauvage  
Direction Générale des Forêts  
[hadjeloum@yahoo.fr](mailto:hadjeloum@yahoo.fr)

**Bosnie-Herzégovine**

Nada Mlinar  
Executive Assistant for International  
Cooperation  
Ministry of Foreign Trade and Economic  
Relations  
[nada.mlinar@mvteo.gov.ba](mailto:nada.mlinar@mvteo.gov.ba)

**Croatie**

Maja Polic  
Nature Protection Inspector  
Ministry of Environment and Nature  
Protection  
[maja.polic@mzoip.hr](mailto:maja.polic@mzoip.hr)

**Chypre**

Panicos Panayides  
Game Fund Service  
Ministry of Interior  
[panayides.gf@cytanet.com.cy](mailto:panayides.gf@cytanet.com.cy)

**République tchèque**

Libuše Vlasáková  
Department for the Species Protection and  
Implementation of International Commitments  
Ministry of Environment  
[libuse.vlasakova@mzp.cz](mailto:libuse.vlasakova@mzp.cz)

**Union européenne**

Ludovic Le Maresquier  
Nature Policy Officer  
Directorate General for Environment Nature  
Unit  
European Commission  
[ludovic.le-maresquier@ec.europa.eu](mailto:ludovic.le-maresquier@ec.europa.eu)

**France**

Francois Lamarque  
Chargé de mission pour les actions  
européennes et internationales en faveur de la  
faune et de la flore sauvage  
Ministère de la Transition Ecologique et  
Solidaire, du Développement durable et de  
l'Énergie  
[francois.lamarque@developpement-durable.gouv.fr](mailto:francois.lamarque@developpement-durable.gouv.fr)

**Allemagne**

Oliver Schall  
Division of Species Protection  
Federal Ministry for the Environment, Nature  
Conservation, Building and Nuclear Safety  
[oliver.schall@bmub.bund.de](mailto:oliver.schall@bmub.bund.de)

**Hongrie**

Andras Schmidt  
Deputy Head of Department for Nature  
Conservation  
Ministry of Agriculture  
[andras.schmidt@fm.gov.hu](mailto:andras.schmidt@fm.gov.hu)

**Israël**

Simon Nemtsov  
Wildlife Ecologist and Coordinator of  
International Treaties  
Israel Nature and Parks Authorities  
[simon@npa.org.il](mailto:simon@npa.org.il)

**Italie**

Alessandro Andreotti  
Researcher  
National Institute for Environmental  
Protection and Research  
[alessandro.andreotti@isprambiente.it](mailto:alessandro.andreotti@isprambiente.it)

Claudio Marucci  
Head of Core Operating Antipoaching Officer  
Italian State Forestry  
[claudio.marrucci@carabinieri.it](mailto:claudio.marrucci@carabinieri.it)

**Liban**

Jeff Gerges  
Environmental Specialist  
Ministry of Environment  
[j.gerges@moe.gov.lb](mailto:j.gerges@moe.gov.lb)

**Malte**

Elaine Caruana  
Policy Coordinator Wild Birds Regulation  
Unit  
[elaine.a.caruana@gov.mt](mailto:elaine.a.caruana@gov.mt)

Bonnie Farrugia  
Environment Protection Officer Environment  
and Resources Authority  
[Bonnie.farrugia@era.org.mt](mailto:Bonnie.farrugia@era.org.mt)

Nicholas Farrugia  
Research Officer  
Wild Birds Regulation Unit  
[nicholas-peter.farrugia@gov.mt](mailto:nicholas-peter.farrugia@gov.mt)

Jessica Fenech  
Scientific Coordinator  
Wild Birds Regulation Unit  
[jessica.fenech@gov.mt](mailto:jessica.fenech@gov.mt)

Sergei Golovkin  
Head of Wild Birds Regulation Unit  
Parliamentary Secretariat for Agriculture,  
Fisheries and Animal Rights  
[sergei.a.golovkin@gov.mt](mailto:sergei.a.golovkin@gov.mt)

Mark Grech  
Economics Officer  
Ministry for the Environment, Sustainable  
Development and Climate Change  
[Mark.k.grech@gov.mt](mailto:Mark.k.grech@gov.mt)

Richard Lia  
Senior Manager  
Wild Birds Regulation Unit  
[richard.a.lia@gov.mt](mailto:richard.a.lia@gov.mt)

Godwin Mercieca Grech  
Senior Clerk, Wild Birds Regulation Unit  
[Godwin.mercieca-grech@gov.mt](mailto:Godwin.mercieca-grech@gov.mt)

Rosalie Mintoff  
Administrative Officer  
Wild Birds Regulation Unit  
[rosalie.mintoff@gov.mt](mailto:rosalie.mintoff@gov.mt)

Kenneth Portelli  
Inspector  
Wild Birds Regulation Unit  
[Kenneth.portelli@gov.mt](mailto:Kenneth.portelli@gov.mt)

**Monténégro**

Marina Miskovic-Spahic  
Ministry of Sustainable Development and  
Tourism  
[marina.spahic@mrt.gov.me](mailto:marina.spahic@mrt.gov.me)

**Pologne**

Dorota Łukasik  
Expert, Nature Conservation Department  
General Directorate for the Environmental  
Protection  
[dorota.lukasik@gdos.gov.pl](mailto:dorota.lukasik@gdos.gov.pl)

**Portugal**

João Loureiro  
Head of Unit  
Institute of Nature, Conservation and Forests  
[joaloureiro@icnf.pt](mailto:joaloureiro@icnf.pt)

**Serbie**

Snezana Prokic  
Ministry of Agriculture and Environmental  
Protection  
[snezana.prokic@eko.minpolj.gov.rs](mailto:snezana.prokic@eko.minpolj.gov.rs)

Marko Tucakov  
[marko.tucakov@pzzp.rs](mailto:marko.tucakov@pzzp.rs)

**République slovaque**

Ondrej Koporec  
Senior Police Investigator  
Department for Detection of Hazardous  
Substances and Environmental Crime  
Criminal Police Bureau  
[Ondrej.Koporec@minv.sk](mailto:Ondrej.Koporec@minv.sk)

**République slovaque**

Rastislav Rybanič  
Director General  
Directorate for Nature, Biodiversity and  
Landscape  
[rastislav.rybanic@enviro.gov.sk](mailto:rastislav.rybanic@enviro.gov.sk)

**Espagne**

Rubén Moreno-Opo  
Subdirección General de Medio Natural  
Dirección General de Calidad y Evaluación  
Ambiental y Medio Natural  
Ministerio de Agricultura y Pesca,  
Alimentación y Medio Ambiente  
[rmorenoopo@mapama.es](mailto:rmorenoopo@mapama.es)

**Tunisie**

Tahri Jamel  
Ingénieur principal à la Direction Générale des  
Forêts au Ministère de l'Agriculture, des  
Ressources Hydrauliques et de la Pêche.  
[tahri\\_jamel@yahoo.fr](mailto:tahri_jamel@yahoo.fr)

**Turquie**

Fehmi Arikan  
Expert  
Department of Game Management  
General Directorate of Nature Conservation  
and National Parks  
Ministry of Forestry and Water Affairs  
[farikan@ormansu.gov.tr](mailto:farikan@ormansu.gov.tr)

Burak Tatar  
Wildlife Biologist  
Ministry of Forestry and Water Affairs  
[btatar@ormansu.gov.tr](mailto:btatar@ormansu.gov.tr)

**Royaume-Uni**

Emma Phillimore  
Head of Wildlife Management and Crime  
Natural Environment Policy  
Department for Environment, Food and Rural  
Affairs  
[Emma.Phillimore@defra.gsi.gov.uk](mailto:Emma.Phillimore@defra.gsi.gov.uk)

David Stroud  
Senior Ornithological Adviser  
UK Joint Nature Conservation Committee  
[David.Stroud@jncc.gov.uk](mailto:David.Stroud@jncc.gov.uk)

**OBSERVATEURS**

**AEWA Secretariat**

Nina Mikander  
Associate Programme Officer  
[nina.mikander@unep-awea.org](mailto:nina.mikander@unep-awea.org)

**AEWA Technical Committee**

Sidi Imad Cherkaoui  
Chair  
[imad.cherkaoui@gmail.com](mailto:imad.cherkaoui@gmail.com)

**BirdLife International**

Nicola Crockford  
Senior International Species Policy Officer  
[nicola.crockford@rspb.org.uk](mailto:nicola.crockford@rspb.org.uk)

Vicky Jones  
Flyways Science Coordinator  
[vicky.jones@birdlife.org](mailto:vicky.jones@birdlife.org)

**BirdLife Cyprus**

Martin Hellicar  
Director  
[martin.hellicar@birdlifecyprus.org.cy](mailto:martin.hellicar@birdlifecyprus.org.cy)

**BirdLife Europe and Central Asia**

Willem Van den Bossche  
Senior European Nature Conservation Officer  
[willem.vandenbossche@birdlife.org](mailto:willem.vandenbossche@birdlife.org)

**BirdLife Malta**

Nicholas Barbara  
Conservation Manager  
[nicholas.barbara@birdlifemalta.org](mailto:nicholas.barbara@birdlifemalta.org)

Janina Laurent  
[janina.laurent@birdlifemalta.org](mailto:janina.laurent@birdlifemalta.org)

**CABS**

Andrea Rutigliano  
Enforcement Officer  
[cabs.italia@komitee.de](mailto:cabs.italia@komitee.de)

**CMS Landbirds Working Group**

Olivier Biber  
Chair  
[olivier.biber@nosoiseaux.ch](mailto:olivier.biber@nosoiseaux.ch)

**CMS Preventing Poisoning Working Group**

David de la Bodega  
Environmental Justice Program  
SEO/Birdlife  
[ddelabodega@seo.org](mailto:ddelabodega@seo.org)

**CMS Raptors MOU**

Nick Williams  
Head of Coordinating Unit  
[nick.williams@cms.int](mailto:nick.williams@cms.int)

**CMS Scientific Council**

Fernando Spina  
Chair  
[fernando.spina@isprambiente.it](mailto:fernando.spina@isprambiente.it)

**ENPE**

Angus Innes  
Prosecutions Team Leader  
Environmental Agency  
[angus.innes@environment-agency.gov.uk](mailto:angus.innes@environment-agency.gov.uk)

**EURAC**

Isidoro de Bortoli  
Researcher  
[isidoro.debortoli@eura.edu](mailto:isidoro.debortoli@eura.edu)

**EURONATUR**

Stefan Ferger  
Project Management  
[stefan.ferger@euronatur.org](mailto:stefan.ferger@euronatur.org)

**EUROPOL**

Igor Jakupic  
European Serious Organised Crime Centre,  
Operations Economic Crime, Environmental  
Crime, Customs Cooperation & Fraud  
[Igor.Jakupic@europol.europa.eu](mailto:Igor.Jakupic@europol.europa.eu)

**Federation for Hunting and Conservation  
European - Malta (FKNK)**

Joseph Perici Calascione  
President  
[jpcpers@gmail.com](mailto:jpcpers@gmail.com)

**Foundation Il Nibbio**

Lino Farrugia  
Vice President  
[ceo@huntinginmalta.org.mt](mailto:ceo@huntinginmalta.org.mt)

Ferdinando Ranzanici  
[ferdinando.ranzanici@tin.it](mailto:ferdinando.ranzanici@tin.it)

**FACE**

David Scallan  
Director of Senior Conservation Manager  
[david.scallan@face.eu](mailto:david.scallan@face.eu)

**IAF**

Gary Timbrell  
Executive Officer  
[timbrell@iaf.org](mailto:timbrell@iaf.org)

Janusz Sielicki  
Vice President for Europe  
[sielicki@iaf.org](mailto:sielicki@iaf.org)

**IMPEL**

Jacob Reijngoud  
IMPEL-ESIX  
[reijngoudconcept@gmail.com](mailto:reijngoudconcept@gmail.com)

John Visbeen  
Team Leader Expert  
Team Nature Protection  
[john.visbeen@provincie-utrecht.nl](mailto:john.visbeen@provincie-utrecht.nl)

**INTERPOL**

Cindy Chimal  
Environmental Security  
[c.chimal@interpol.int](mailto:c.chimal@interpol.int)

**IUCN**

Catherine Numa  
Center for Mediterranean Cooperation  
[catherine.numa@iucn.org](mailto:catherine.numa@iucn.org)

**NABU**

Lars Lachmann  
Birds Officer  
[lars.lachmann@nabu.de](mailto:lars.lachmann@nabu.de)

**Nature Conservation Egypt**

Noor A. Noor  
Executive Coordinator  
[noor@natureegypt.org](mailto:noor@natureegypt.org)

**St. Hubert Hunters Malta**

Mark Mifsud Bonnici  
President  
[markmb@maltanet.net](mailto:markmb@maltanet.net)

**Tour du Valat**

Laura Dami  
Waterbirds Monitoring in the Mediterranean  
Region  
[dami@tourduvalat.org](mailto:dami@tourduvalat.org)

**UNEP-Carpathian Convention**

Margaretha Schlingemann  
International Expert  
[lynn.schlingemann@unvienna.org](mailto:lynn.schlingemann@unvienna.org)

**UNESCO**

Miguel Clüsener-Godt  
Chief of Section  
MAB Research and Policy  
Ecology and Biodiversity  
[m.clusener-godt@unesco.org](mailto:m.clusener-godt@unesco.org)

**UNODC**

Jorge Rios  
Chief of the Global Programme for  
Combating Wildlife and Forest Crime  
[jorge.rios@unodc.org](mailto:jorge.rios@unodc.org)

Iva Obretenova  
Secretary of the Bern Convention  
[iva.obretenova@coe.int](mailto:iva.obretenova@coe.int)

Nicholas Crampton  
Consultant to the Council of Europe  
[npdc@btinternet.com](mailto:npdc@btinternet.com)

Véronique de Cussac  
Administrative Assistant  
[veronique.decussac@coe.int](mailto:veronique.decussac@coe.int)

Umberto Gallo-Orsi  
Consultant to the Council of Europe  
[umbertogo@gmail.com](mailto:umbertogo@gmail.com)

### **Secrétariat UN Environment/CMS**

Borja Heredia  
Head of Avian Unit  
[borja.heredia@cms.int](mailto:borja.heredia@cms.int)

Carmen Naves  
Coordinator MIKT  
[carmen.naves@cms.int](mailto:carmen.naves@cms.int)

Tine Lindberg-Roncari  
Meeting Services Assistant  
[tine.l-roncari@cms.int](mailto:tine.l-roncari@cms.int)

Robert Vagg  
Report Writer  
[robert.vagg@cms.int](mailto:robert.vagg@cms.int)

